

Vous souhaitez participer au marché de Noël ?

Merci de bien vouloir remplir l'intégralité du formulaire et de nous le retourner **soit en le déposant à l'accueil de la mairie, ou par voie postale au plus tard le 27 septembre 2024.**

Article 1 : Organisation

La ville de Bruay-sur-l'Escaut organise un Marché de Noël le samedi 14 déc. de 10h à 19h30 et le dimanche 15 déc. de 10h à 18h, dans la salle polyvalente (pour les associations et particuliers) et sur la place des Farineau (pour les commerçants et les associations qui désirent être en extérieur). Le Marché est ouvert aux artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, et associations..., pour permettre aux visiteurs de faire leurs achats de Noël en leur proposant une gamme diversifiée de produits (gastronomie, décoration, jeux, accessoires, bijoux de création, idées de cadeaux etc..). Les particuliers peuvent exposer dans la partie brocante. **L'entrée est gratuite pour les visiteurs.**

Article 2 : Inscription :

Le droit d'inscription est gratuit, mais **un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public de 50€** doit être envoyé en même temps que le dépôt du dossier. Ce chèque sera encaissé en cas d'absence non justifiée ou détruit à l'issue du marché ou si votre candidature n'est pas retenue. **Le dossier d'inscription devra être envoyé sous enveloppe avant le 27 septembre 2024.** Après cette date, les demandes seront prises en compte en fonction des places disponibles restantes. Votre dossier sera ensuite soumis en commission de validation afin de s'assurer de la qualité et de l'originalité des produits présentés aux Bruaysiens. Vous recevrez une réponse par courrier ou courriel (favorable, liste d'attente, défavorable).

Article 3 : Admission en fonction de son statut

L'organisateur statue sur les candidatures sans être tenu de motiver ses décisions. Une candidature est étudiée à réception de toutes les pièces suivantes :

- La carte professionnelle ou tout document prouvant l'activité (K-bis...)
- La fiche d'inscription dûment renseignée, le règlement daté et signé,
- La photocopie recto verso de la pièce d'identité,
- Une attestation d'assurance en cours de validité,
- Le règlement par chèque de 50€ à l'ordre du Trésor Public,

Les exposants retenus recevront ensuite une confirmation d'inscription avec un coupon d'accès (semaine 44), et le N° d'emplacement vous sera confirmé (semaine 48) par courrier ou courriel. Attention une seule inscription au même nom et adresse.

Article 4 : Installation – Emplacement

L'installation des stands aura lieu de 07h30 à 09h30. Dès son arrivée, chaque exposant doit se présenter afin d'être orienté vers son emplacement. Il devra être muni du courrier de confirmation qui lui aura été envoyé préalablement. Chaque exposant s'engage à être présent pendant toute la durée du marché de Noël. Aucun départ ne sera accepté avant la fermeture c'est-à-dire 19h30 le samedi et 18 h le dimanche. L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires notamment en fonction des conditions climatiques, et de réattribuer les emplacements en cas d'absence non excusée de l'exposant.

Article 5 : Stationnement

Les exposants s'engagent à installer leur véhicule sur des places de stationnement matérialisées du centre-ville. Pendant la durée de la manifestation, la circulation, le stationnement des véhicules et remorques des exposants sont interdits sur le Marché et à ses abords immédiats, sauf pour le réapprovisionnement des stands qui devra être terminé pour l'ouverture du Marché de Noël soit avant 10 h.

Article 6 : Assurance et responsabilité

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol d'échantillons, marchandise ou matériel d'exposition. Chaque participant devra fournir une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité dans le cadre de son activité.

Article 7 : Matériels mis à disposition par la Ville :

En salle, chaque stand est équipé de 2 tables, 2 chaises, d'un jeu de grilles d'exposition (à la demande), et 1 sac poubelle. Les chalets ayant des origines variées ne sont pas tous identiques, leur dimension moyenne est de 3mx2,30m, ils sont équipés de 2 tables, 2 chaises, d'1 éclairage, d'un 1 sac poubelle, et d'une porte arrière, fermant à clé. *Toute demande supplémentaire de tables ou chaises devra être faite au moment du dépôt du dossier, les demandes faites le jour du montage ne pourront être honorées. Les demandes d'emplacement spécifiques devront être indiquées, la municipalité les honorera dans la mesure de ses possibilités sous réserve des contraintes d'organisation.

L'utilisation de lampes halogènes, de chauffage (électrique ou gaz) est interdite ; celle de bouilloires et déconseillée. *Pour des contrainte technique les matériels électriques doivent être obligatoirement déclarés lors du dépôt du dossier ainsi que leur puissance maximum la ville se réserve le droit de refuser l'utilisation de certains appareils le cas échéant. Chaque exposant est tenu d'apporter son matériel (rallonges, triplettes...) pour la décoration de son stand. Un effort particulier doit être apporté pour la décoration de manière à créer une ambiance de Noël conviviale (thème rouge ou blanc).

L'affichage des prix de vente des produits est obligatoire de manière visible de façon à ce que le client soit en mesure de connaître le montant qu'il aura à régler sans être obligé de le demander.

Article 8 : Propreté du marché

Pendant toute la durée du marché, les exposants s'engagent à laisser leurs emplacements propres et à jeter leurs déchets dans les conteneurs adaptés mis à leur disposition par les Services Techniques Municipaux.

Article 9 : Gardiennage

Un service de gardiennage sera assuré par des agents de sécurité professionnels dans la nuit du 14 & 15 décembre entre 19h30 et 08h30.

Article 10 : Critères de sélection

Les candidatures seront appréciées à partir du dossier fourni par les exposants. Il sera pris en compte et privilégié l'originalité et la qualité des produits proposés. Dans un souci d'assurer une diversité des objets présentés, la commission des fêtes & Vie associative se réserve le droit de ne pas attribuer de stand à des activités similaires.

Article 11 : Droit à l'image

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de leur stand, ni à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à la manifestation

Article 12 : Acceptation du règlement

La signature de ce règlement vaut acceptation des conditions du Marché de Noël ; l'organisateur fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter de la manifestation tout exposant qui enfreint ce dernier, sans aucune indemnité.

Le / 2024

Signature

Renseignements au - 03 27 28 47 60
Dossier téléchargeable sur www.bruaysurescaut.fr
Ce dossier est à retourner à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville — Service des Fêtes et Vie Associative
26 Place des Farineau — 59860 Bruay-sur-l'Escaut

Les données à caractère personnel recueillies à partir du présent formulaire font l'objet d'un traitement exclusivement destiné à l'organisation et à la mise en œuvre de la mission d'intérêt général de la gestion du marché de Noël. Ces données sont nécessaires à l'instruction de votre demande d'autorisation d'occupation d'un emplacement sur le marché dans le cas où votre demande serait acceptée, vos données personnelles pourront être conservées tout au long de la durée de votre autorisation d'occupation, ce délai passé, ces données et les documents fournis seront détruits.

EXPOSANT :

NOM : Prénom :

Raison sociale :

N° de registre des métiers ou SIRET (14 chiffres) :

Adresse :

Code postal :

E-mail : Tél.portable lisible et OBLIGATOIRE :

PIÈCE D'IDENTITÉ / N° :**CATEGORIE :** Cochez la case
 Association loi 1901 Particulier Artisan Commerçant
PRODUITS PROPOSES A LA VENTE / SECTEUR D'ACTIVITE :
 Alimentation Restauration Déco, arts de la table Bijouterie Autre (préciser)
POUR LES PARTICULIERS :

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur, vendre **exclusivement des objets personnels usagés** et ne pas avoir participé à deux autres ventes au déballage dans l'année civile au jour de la manifestation.

EMPLACEMENT :
Association : STAND EN INTÉRIEUR OU CHALET EN EXTERIEUR

Commerçant : STAND EN INTÉRIEUR OU CHALET EN EXTERIEUR
LOGISTIQUE :
 En salle : Table (1.80) : **2** Chaise : **2** (nbre souhaité.....) Grille d'exposition : **1** (Sous réserve de disponibilité) Sacnet poubelle : **1**

 En chalet : Table (1.20) : **2** Chaise : **2** Branchement électrique Sacnet poubelle : **1**
CHALET & ASSOCIATION uniquement : Oui Non / **Puissance électrique*:** **kW ou**

 **Ampères. RENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE !**

* si vous ne connaissez pas votre puissance électrique merci de nous communiquer la liste du matériel que vous souhaitez brancher sur une feuille libre.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT : Documents à joindre au formulaire dûment renseigné et complété

- Le règlement intérieur signé,
- La photocopie recto verso de votre pièce d'identité,
- Une attestation d'assurance en cours de validité (professionnel, responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme),
- Le règlement par chèque de 50€ à l'ordre du Trésor Public pour le cautionnement (**àagrafer au dossier 1^{ère} page**),

Pour les artisans et professionnels uniquement :

o Commerçant : N° RC ou RCS, K-bis du Registre du Commerce, carte de commerçants non sédentaire,

o Artisan : attestation d'inscription au registre des métiers,

o Pour les stands qui proposent à la vente de l'alcool : autorisation de débit de boisson.

Pour les associatifs :

o Un justificatif d'appartenance à l'association.

DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- Que je m'engage par la présente à participer au marché de Noël l'édition 2024 de Bruay-sur-l'Escaut,
- Qu'en signant ce bulletin réponse j'accepte toutes les obligations qui y sont contenus.

Fait à :, Le / / 2024

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cette fiche n'a pas valeur d'inscription, la commune se réserve le droit d'annuler le Marché de Noël en cas de force majeure ou liée au contexte sanitaire impliquant la mise en danger des exposants et des visiteurs ou des mesures sanitaires empêchant la tenue de l'événement.